

## État des lieux

Quelque 140 Nations ont adopté en 2013 la « Convention de Minamata sur le mercure », qui impose une réduction drastique des utilisations du mercure et de ses rejets dans l'environnement. C'est la **première réglementation internationale sur une substance spécifique**, si bien que le mercure occupe désormais une place tout à fait particulière parmi les substances dangereuses.

L'OMS le classe d'ailleurs parmi les « dix produits chimiques [...] extrêmement préoccupants pour la santé publique ». Elle a également admis en 2011 que les enfants sont particulièrement sensibles aux effets neurotoxiques du mercure (car leur système nerveux est en développement) et que l'amalgame est associé à des troubles généraux de santé.

De nombreux pays se sont déjà engagés à éliminer les amalgames en 2015 au plus tard.

- **En Amérique latine** : Équateur, Uruguay, En République Dominicaine, les amalgames sont déjà interdits.
- **En Afrique** : Gambie, Centre-Afrique, Cameroun, Gabon, Zambie, Sud-Soudan, Ouganda, Madagascar, Ile Maurice. Au Zimbabwe, la décision a déjà été prise en 1984.
- **En Asie** : Philippines, Bangladesh, Népal.
- **En Océanie** : Nouvelle-Zélande, Iles Kiribati. Au Japon et en Russie, le mercure dentaire est abandonné depuis longtemps.
- **En Europe** : Suisse, Géorgie, La Suède, la Norvège, le Danemark et l'Arménie s'en dispensent déjà.

En Europe, un rapport d'expertise de l'agence BIO Intelligence Service (BIOIS), commandité par la Commission européenne et paru en juillet 2012, recommande un renforcement de la législation sur les déchets de mercure issus des cabinets dentaires et une **interdiction des amalgames à l'horizon 2018**.

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a relevé, en décembre 2012, que « l'inhalation du mercure élémentaire des amalgames augmente significativement l'imprégnation en mercure, pouvant conduire à dépasser la dose hebdomadaire tolérable provisoire ».

En France, l'amalgame dentaire continue d'être utilisé dans un quart des obturations et il est même recommandé pour les enfants. Pourtant, **en 2013, l'Agence du médicament (ANSM) a reconnu que l'amalgame est remplaçable dans tous les cas par d'autres matériaux d'obturation**.

## L'association Non Au Mercure Dentaire

- Une **association d'entraide et de soutien** :
  - une **liste-contact** permet aux adhérents d'échanger entre eux sur les problèmes liés aux soins ;
  - un **bulletin d'information mensuel** renseigne les membres sur les actualités et sur les éléments scientifiques nouveaux ;
  - l'organisation de **rencontres entre adhérents** donne l'opportunité de créer des solidarités parfois vitales.
- Une association dont le travail d'information repose sur un **recueil des données scientifiques**.
- Une association tournée vers la **médiation**. Notre site Internet est une mine d'informations scientifiques pour le grand public comme pour les spécialistes.
- Une **association d'alerte sanitaire** dont la voix porte à tous les niveaux.
  - **En France** : grâce à notre mobilisation incessante depuis 15 ans, les autorités françaises envisagent désormais l'interdiction du mercure dentaire. Depuis février 2013, nous travaillons avec la Direction Générale de la Santé afin de mettre en œuvre au plus vite l'arrêt de son usage. Sous notre pression, l'Agence du médicament (l'Afssaps, devenue ANSM en 2012) a dû retirer son rapport de 2005 qui blanchissait l'amalgame, puis un nouveau projet de rapport inacceptable en 2013. Une nouvelle expertise, dont les résultats sont attendus prochainement, a été enfin confiée à des chercheurs indépendants.
  - **En Europe** : notre audition au Conseil de l'Europe a permis en 2011 une résolution de cette instance, qui recommande l'arrêt du mercure dentaire.
- Une association inscrite dans un **réseau dynamique d'organisations**. NAMD constitue un membre moteur du *Réseau Environnement Santé* et, sur la scène internationale, de l'*Alliance mondiale pour une dentisterie sans mercure*.

Pour toute information, vous pouvez consulter notre site :

<http://www.non-au-mercure-dentaire.org/>

ou nous contacter directement sur notre messagerie :

[namd.asso@gmail.com](mailto:namd.asso@gmail.com)

Ou au secrétariat de l'association : 06 52 58 46 06



Non-au-Mercure-Dentaire.org

L'association *NON AU MERCURE DENTAIRE* (NAMD) a été créée en mars 1998 autour du Dr Melet, médecin épidémiologiste, par un petit groupe de scientifiques et de patients intoxiqués aux métaux dentaires. Depuis sa création, elle se donne pour vocations l'alerte sanitaire et le soutien aux personnes intoxiquées.

## Qu'est-ce qu'un amalgame dentaire ?



L'amalgame dentaire (ou « plombage ») est un matériau d'obturation contenant 50% de mercure, mélangé à d'autres métaux en poudre : argent, cuivre, étain, zinc, etc. De nombreux dentistes, désinformés sur les risques encourus par eux et leurs patients, lui accordent leurs faveurs car il est rapidement posé.

Pourtant, **aucun test de toxicité n'est pratiqué avant la mise sur le marché**. Les jeunes dentistes apprennent simplement à admettre – à l'encontre des lois physiques et chimiques – que l'amalgame serait « stable » en bouche. Or le mercure est le seul métal qui soit liquide dès 0°C et qui émette des vapeurs à température ambiante.

## Toxicité du mercure

La toxicité du mercure est connue depuis l'antiquité. L'intoxication au mercure, appelée « hydrargyrisme », a d'ailleurs été avec le saturnisme la première « maladie professionnelle » répertoriée en 1919.

Le mercure est un toxique **polyvalent** (il exerce différentes activités toxiques) et **ubiquiste** (il peut se loger partout dans l'organisme). C'est un **neurotoxique**, un **néphrotoxique**, un **reprotoxique**, un **perturbateur endocrinien**, un **immunotoxique** et un **génotoxique** : il est donc susceptible d'entraîner des troubles très divers.

## Les symptômes

Parmi les effets du mercure dentaire, citons notamment les **symptômes locaux** (sécheresse, inflammation et sensations de brûlure en bouche, etc.); une **fatigue** écrasante, inexplicable; les **maux de tête**; l'**éréthisme mercuriel** (irritabilité, indécision, angoisse, diminution de la mémoire et de la concentration, dépression, hyperactivité, etc.); les **troubles de la sensibilité** (engourdissements, fourmillements; acouphènes, hypersensibilité aux bruits, vertiges, diminution de la sensibilité auditive pour les hautes fréquences; vision de points noirs ou blancs, hypersensibilité à la lumière, perturbation dans la vision des couleurs, vision double, restriction du champ visuel; diminution du goût; intolérance aux odeurs; etc.); les **symptômes cutanés** (sécheresse de la peau, démangeaisons, éruptions cutanées, etc.); les **troubles neurologiques et musculaires** (tremblements, tics, crampes, troubles de la coordination, difficultés d'élocution, douleurs, etc.); les **troubles digestifs**; les **troubles de l'immunité** (infections répétées, allergies); enfin les **troubles hormonaux** (aménorrhée, infertilité, troubles thyroïdiens, etc.).

En outre, de nombreuses études scientifiques font suspecter l'implication du mercure dentaire dans plusieurs pathologies: maladies neurodégénératives (**maladie d'Alzheimer, sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique, maladie de Parkinson, etc.**), maladies dites auto-immunes (**maladie de Crohn, maladie de Gougerot-Sjögren, etc.**), **maladies cardiovasculaires, syndromes dépressifs, syndrome de fatigue chronique, autisme et hyperactivité...** Il est par ailleurs reconnu qu'une exposition des fœtus au mercure, même à faible dose, entraîne une **perte de points de QI chez les enfants.**

La profession dentaire (dentistes et assistantes) est davantage touchée par certaines maladies ou troubles de santé: **dépression et instabilité émotionnelle** (on déplore davantage de **suicides** que dans les autres professions), **tumeurs du cerveau** (glioblastomes), **perturbations neurologiques, problèmes de mémoire, infertilité et fausses couches, etc.**

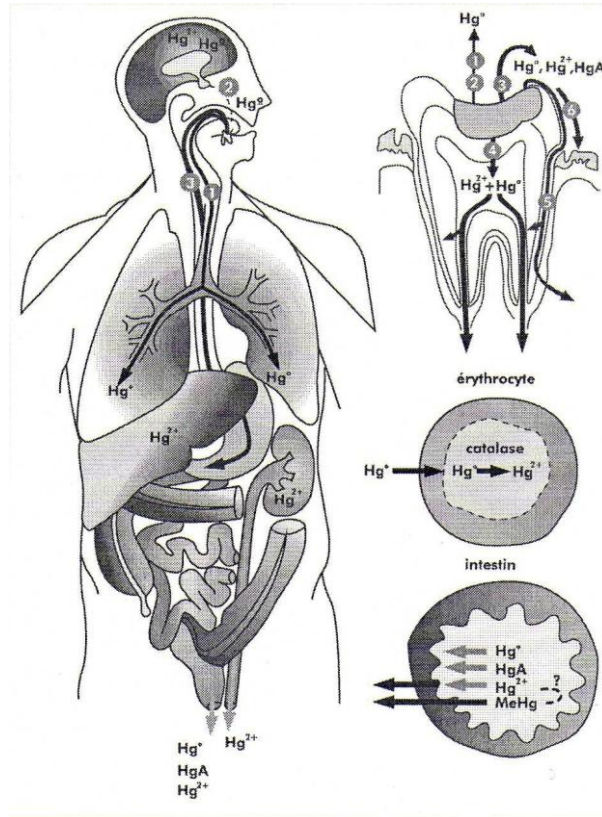
## Un diagnostic délicat

La **variabilité génétique**, déterminant les capacités de détoxification de chacun, est importante: ainsi, des personnes ayant un petit amalgame peuvent être intoxiquées, alors que d'autres en possédant plusieurs ne présentent pas de troubles.

Les concentrations de mercure sanguin et urinaire, intéressantes pour une intoxication aiguë, ne sont pas de bons indicateurs en cas d'intoxication mercurielle au long terme,

à faibles doses: le mercure a alors été piégé à l'intérieur des organes, notamment le cerveau, où il s'accumule durant des décennies. Il est bien sûr impossible la plupart du temps d'obtenir une mesure directe d'imprégnation par une biopsie: il faut donc utiliser soit des chélateurs capables de récupérer une partie du mercure piégé, soit des indicateurs indirects (biomarqueurs), comme les porphyrines urinaires.

Malheureusement, les médecins ne sont pas formés à repérer ces intoxications, de sorte que **de nombreux patients subissent une errance médicale, des psychiatrisations abusives voire des situations de maltraitance.**



Absorption et métabolisme du mercure (Hg) en provenance d'amalgames dentaires

Source: Medizinisches Labor Bremen

- 1) inhalation de mercure sous forme de vapeurs ( $Hg^0$ )
- 2) transport neuronal de Hg sous forme de vapeur ( $Hg^0$ ) dans le cerveau
- 3) déglutition de Hg inorganique ( $Hg^0$ ,  $Hg^{2+}$ ) et de particules d'amalgame ( $HgA$ )
- 4) pénétration de Hg dans la dentine et la pulpe
- 5) pénétration de Hg dans les racines dentaires et dans les alvéoles des dents
- 6) diffusion de Hg dans la gencive

## Traitements

La détoxification se révèle souvent longue et délicate. Les chélateurs du mercure (produits capables de capturer le mercure pour l'entraîner hors de l'organisme) ne sont pas dépourvus de toxicité, et leur prise doit faire l'objet d'un suivi médical attentif.

En parallèle, un régime alimentaire approprié sera de mise, de manière à éviter des aliments que l'intestin ne peut plus dégrader correctement, tels que le gluten ou le lait, et à combler les carences liées à l'intoxication.

## Alternatives à l'amalgame

Convenablement posés, les **composites en résine** et les **ciments verres ionomères (CVI)** présentent **une longévité comparable à l'amalgame**. En outre, un rapport de 2012 a établi que **les amalgames dentaires sont en réalité les matériaux d'obturation les plus onéreux** si l'on tient compte des coûts environnementaux et sanitaires, aujourd'hui supportés par la société.

## Protocole d'intervention sur amalgame

**Attention: toute opération sur amalgame augmente considérablement l'émission de vapeurs** et doit par conséquent être effectuée dans de strictes conditions de sécurité. Dans la mesure où très peu de praticiens mettent en œuvre ces précautions, **l'association ne préconise pas l'enlèvement systématique des amalgames.**

### 1. Équipement du cabinet:

- un système de refroidissement: jet d'eau concentré, fort débit, sans air.
- un aspirateur chirurgical tenu par l'assistant-e au-dessus de la dent à traiter. Idéalement, on peut le connecter au *clean-up*, canule avec un embout spécial. En l'absence de *clean-up*, il faut un champ opératoire (ou digue) en latex.
- une fraise fissure (non diamantée).

### 2. Autres précautions:

- Le praticien ne doit pas fraiser dans l'amalgame, mais inciser en croix l'amalgame puis l'enlever par morceaux.
- Masques au charbon pour le patient (à placer sur le nez et les yeux, et à rendre étanche à l'aide de ruban adhésif) et pour le praticien (nez et bouche).

Avant et après le travail sur amalgame, le patient avalera avec profit du charbon actif et des granions de sélénium, de manière à limiter l'absorption de mercure.